



# FORMULAIRE DE CHIFFRE D'AFFAIRES ET DE DONNÉES POUR LA COTISATION 2026 – CHIFFRE D'AFFAIRES 2024

## 1. DONNÉES DE L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise :

Personne de contact :

Fonction de la personne à contacter :

Adresse e-mail de la personne à contacter :

Numéro de téléphone de la personne à contacter :

Adresse :

Numéro de TVA :

Personne de contact pour la facturation :

Adresse e-mail pour la facturation :

Référence de la facture/numéro PO :

## 2. DONNÉES FINANCIÈRES ET SOCIALES

Déclare sur l'honneur que le **chiffre d'affaires total\*** de l'entreprise pour l'exercice clos en 2024 (uniquement compléments alimentaires) s'élève à \_\_\_\_\_ €,

Dont \_\_\_\_\_ € à l'exportation. (Exportation = facturé à une entreprise étrangère).

*\*Le chiffre d'affaires pris en compte est le chiffre d'affaires total de 2024 (en Belgique et réalisé via les exportations depuis la Belgique) pour les ventes relevant du domaine d'activité de be-sup (compléments alimentaires et ingrédients entrant dans leur composition). Les entreprises non belges indiquent leur chiffre d'affaires réalisé en Belgique (l'exportation ne s'applique pas dans leur cas).*

Nombre total d'employés\*\* :

Nombre de travailleurs actifs dans le domaine des compléments alimentaires :

*\*\* Vous pouvez utiliser le chiffre du bilan social pour votre commodité. Ces informations servent à justifier la représentativité de notre secteur.*

## DÉLAI DE PAIEMENT

Nouveauté cette année ! Vous bénéficiez d'une réduction de 2 % si vous payez votre cotisation be-sup dans les 60 jours suivant la date de facturation. Veuillez indiquer si vous souhaitez bénéficier de cette réduction :

Je paie dans les 60 jours suivant la date de facturation et bénéficie d'une réduction de 2 % sur le montant de la facture



### 3. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

**Informations sur les activités (cochez ce qui s'applique, plusieurs réponses possibles) :**

*Ces informations nous permettront de créer un répertoire de nos membres en fonction de leurs activités afin que vos clients puissent vous trouver plus facilement.*

- Fabricant et distributeur de compléments alimentaires
- Distributeur de compléments alimentaires
- Grossiste-distributeur (distribue des produits dont il n'est pas responsable de la mise sur le marché)
- Fournisseur d'ingrédients – distributeur (ne fabrique pas)
- Fournisseur d'ingrédients – fabricant
- Laboratoire d'analyse
- Fabricant à façon (fabrique pour d'autres acteurs) : formes galéniques proposées :
- Consultant/prestataire de services : quels services :
- Autre :

Laboratoire pharmaceutique :  OUI  NON

Produits biologiques :  OUI  NON

**Circuits de distribution et % des ventes en Belgique (cochez ce qui s'applique, plusieurs réponses possibles, et indiquez le %) :**

*Ces données nous permettront de mieux cartographier les canaux de vente, compte tenu de l'absence de codes Nace-bel pour les compléments alimentaires.*

- Pharmacie (en direct + via grossiste) %
- Pharmacies en ligne spécifiques (Farmaline, Newpharma,...) %
- Parapharmacie (Medimarket,...) %
- Supermarchés %
- Magasins bio %
- Magasins de sport et salles de sport %
- Salons de coiffure et instituts de beauté %
- Autres magasins spécialisés %
- Vente directe (via notre propre site web) %
- Internet (autres canaux : Amazon, Bol, etc.) %
- Autres, à savoir (à compléter) : %

Les cotisations pour 2026 seront approuvées par l'Assemblée générale le 17 mars 2026. Elles sont calculées sur la base du chiffre d'affaires déclaré. Elles sont publiées et mises à jour chaque année sur notre [site web](#).

Date :

Signature\* :

\* Vous pouvez signer électroniquement dans le fichier PDF.